

## Jean-Baptiste André Godin à Georges Coulon, 8 janvier 1872

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 16 (4)

Collation 4 p. (200v, 201v, 202v, 203v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Georges Coulon, 8 janvier 1872, consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52671>

Copier

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 janvier 1872](#)

Lieu de rédaction Inconnu

Destinataire [Coulon, Georges \(1838-1912\)](#)

Lieu de destination 28, rue Pigalle, Paris

Scripteur / Scriptrice [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Description

Résumé Sur le procès en séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Godin déclare qu'il est favorable à une licitation immédiate. Il présente une évaluation des biens de l'usine et du Familistère depuis 1863 et discute des conditions de la licitation. Il soumet ses interrogations à Coulon et à

Cresson.

## Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familière](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Le 4 Janvier 1698

Monseigneur l'abbé de Bernier  
Cahors

je suis depuis deux semaines  
en pour la question de l'absolution  
deux. je n'en ai plus en  
plus certitude que il me  
peut la libération immédiate  
mais au point adouci il peut  
distinguer le tempérament de  
l'opposant

je me suis pour ce faire  
à renouveler l'ordre que les  
degrés que j'ai faites en  
exercitement de mes vices  
et de franchises déclaré  
à notre 1,270. Cela faire  
ma fin de ce rapport en  
1653. 236 et correspondant en  
1654. ou 1655 par le 3.2.50  
en cette partie 164 modèles de  
finale j'en ai fait deux myself  
dans 333 modèles de finales

J'approuve avec une grande  
 satisfaction le mode de partage  
 des bénéfices à faire faire  
 à la vente - comparativement à  
 celle de 1863. J'ai  
 l'habitation de faire une  
 totalité pour le produit et  
 le partage proportionnel  
 entre les valeurs bâties et  
 net le deux parts à prendre  
 mais à une condition et  
 que le prix de deux pagne  
 être compris. Le père Marie  
 il convenait que treize  
 d'anciennes de longs délais de  
 payement, a l'arraché pour  
 être faire un motif pour  
 garder les intérêts de l'ordre  
 sur les bons d'affaires mais  
 ne pouvait pas de faire  
 faire à entrevoir quelle  
 en astreint le débiteur  
 payement des établissemens  
 le cas que la chose de  
 restrait et que le père

2  
m'obstinez à vouloir  
conserver ce qui aurait fait  
de part d'autant plus belle  
si me plait abréger les moyens  
d'empêcher que ~~les~~ <sup>les</sup> Gedin  
puisse compter sur le moyen  
de me faire de mon côté  
en le conservant entre les  
mains en attendant des ren-  
cours qu'il échouerait chez  
les industriels capitalistes  
je serais ainsi complètement  
privé de ma révolution  
industrielle devant arrachée  
dans le cas où je ne  
pourrais obtenir que la  
liquidation soit faite au  
comptant il faudrait que  
je devais résister le plus  
longtemps possible et me  
battre, je ne ~~peux~~ <sup>peux</sup>  
d'autre moyen depuis que  
la spéculation dans les bourses  
de mon pays a tout le temps  
été au sommet, dévaliser

à nouveau m'a en projet  
à votre plus divine atten-  
tion et à celle de M<sup>me</sup>  
Oresdon. Et je daigne donc  
répondre votre avis comme  
à ce sujet

simplement agir sur mes  
meilleurs déterminants

Godin